

Fiche signalétique

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Multisol Extra

Synonyme : Aucun
Utilisation du produit: Solvant
Numéro(s) produit : 99-0011
Famille chimique : Hydrocarbure isoparaffinique

Identification de l'entreprise

Crevier Lubrifiants Inc.
2025 rue Lucien Thimens
Ville St-Laurent, Québec H4R 1K8
Canada

En cas d'urgence, contacter Crevier Lubrifiants Inc au :

Tel : 514-331-2951 ou 1-800-363-0590

Informations sur le produit

Informations sur le produit: 514-331-2951
Demandes de fiches signalétiques: 514-331-2951

SECTION 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

État physique : Liquide
Odeur : hydrocarbure

CLASSIFICATION SIMDUT:



Classe B, division 3 : Liquides inflammables

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements.

Autres dangers : *Ce liquide est inflammable et peut causer une légère irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact prolongé avec les yeux et les vêtements. Garder loin des sources de chaleur, d'étincelles ou des flammes. Utiliser dans un endroit bien ventilé.*

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Naphta (petrole), Hydrotraité lourd	64742-48-9	60-100 %poids/poids

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Œil: Rincer immédiatement les yeux sous l'eau en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 30 minutes. S'il y a lieu, enlever les verres de contact après le premier rinçage, puis continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Peau: Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis enlever les chaussures et vêtements souillés. Si des symptômes se manifestent, obtenir des soins médicaux. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

Ingestion: En cas d'ingestion, laver la bouche avec de l'eau, obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Voir les consignes de manutention et d'entreposage dans la section 7.

ATTENTION : Ce produit est inflammable.

MOYENS D'EXTINCTION: Éteindre les flammes avec un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO₂), de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

PROTECTION DES POMPIERS:

Instructions de lutte contre l'incendie: En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

Produits de combustion: CO, CO₂ et fumée et vapeur irritante dû à une combustion incomplète.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Gestion des déversements: Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Éliminer toutes les sources d'allumage, telles que fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes et défense de fumer dans la région immédiate. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions nécessaire. Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application

de matériaux absorbants et incombustibles. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
Déclaration: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7- MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures de précaution: Cette substance présente un danger d'incendie. Le liquide s'évapore très rapidement et forme des vapeurs (émanations) pouvant s'enflammer. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé.

Renseignements généraux sur l'entreposage: NE PAS UTILISER NI ENTREPOSER à proximité d'une source de chaleur, d'étincelles ou de flammes vives, ni près de surfaces chaudes. UTILISER ET ENTREPOSER UNIQUEMENT DANS UN ENDROIT BIEN AÉRÉ. Garder le récipient fermé entre les utilisations.

Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement refermés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS:

Dans des endroits confinés, une ventilation locale et générale devrait être suffisante pour maintenir les concentrations transportées par l'air sous les limites d'expositions permises. Le système de ventilation doit être conçu selon les standards d'ingénierie approuvés.

MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux et du visage: Porter des équipements protecteurs pouvant empêcher tout contact oculaire. Pour cette protection, il est notamment possible d'utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes étanches, un écran facial selon les opérations à effectuer.

Protection cutanée: Porter des vêtements protecteurs en mesure d'empêcher tout contact cutané. Les vêtements protecteurs choisis peuvent comprendre des gants, un tablier, des bottes et une protection faciale complète, selon les opérations effectuées.

Protection respiratoire: Utiliser un respirateur NIOSH approuvé et parfaitement ajusté lorsque la concentration et la durée de l'exposition dépasse les limites d'utilisation sécuritaire.

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Agence	TLV	STEL	Plafond	Notation
Naphta (pétrole) hydrotraité lourd	ACGIH	175 ppm	N/D	-	**A4**

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

Couleur: Clair et incolore

État physique: Liquide

Odeur: Sans odeur

pH: Sans objet

Point de congélation : <- 78 °C

Point d'ébullition : 182 - 204 °C

Point d'éclair en vase clos : 38 °C (100,4 °F) (Typique)

Taux d'évaporation : 0,9 (acétate de butyle =1)

Auto-inflammation: 246 °C (475 °F)

Limites d'inflammabilité (d'explosivité) : Inférieure : 0,7%
Supérieure: 5,3%

Pression de vapeur: 0,09 kPa @ 20 °C (68 °F)

Densité gazeuse : 5,6 @ 101 kPa

Solubilité: Négligeable dans l'eau.

Masse volumique: 0.763 g/l @ 15°C (59°F)

Seuil olfactif: Non disponible

Viscosité : 1,84 cSt @ 25°C

coefficient de répartition eau/huile: Insoluble dans l'eau et se mélange à l'huile

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions normales d'utilisation.

Incompatibilité avec d'autres produits: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Produits de décomposition dangereux: La substance ne se décompose pas à température ambiante,

Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation dangereuse.

Sensibilité au choc mécanique: Non.

SECTION 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composante	Espèces	Toxicité orale DL 50	Toxicité cutanée DL 50	Toxicité par inhalation CL 50
Naphta (pétroleum), Hydrotraité lourd	N/D	N/D	N/D	N/D= Non disponible

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Irritation oculaire: Peut causer une légère irritation des yeux.

Irritation cutanée: Peut causer une légère irritation de la peau. Le contact répété ou prolongé peut causer le dégraissage ou l'assèchement de la peau, ce qui peut entraîner une irritation cutanée et une dermatite.

Ingestion: Peu toxique, En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut-être aspiré dans les poumons et causer des lésions pulmonaires.

Inhalation : Une exposition excessive peut causer une irritation des yeux, des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons.

Information additionnelle : Les recherches sur la santé montrent que de nombreux hydrocarbures de pétrole comportent des risques pour la santé, qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Par mesure de précaution, limiter le plus que possible les expositions à ces liquides, vapeurs, brouillards et fumées.

Effets chroniques/cancérogénicité: Non disponible

Toxicité reproductive/Tératogénicité/Embryotoxicité/ Mutagénicité : Non disponible

SECTION 12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Composante	Toxicité aigue sur les poissons LC 50	Toxicité crustacéenne aigue LC 50	Toxicité algaire aigue CL 50
Naphta (petroleum), Hydrotraité lourd	2200 mg/L (Pimephales promelas) 96 H	Non disponible	Non disponible

Autres informations : Aucune remarque additionnelle.

SECTION 13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les résidus doivent être disposés selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales.

SECTION 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

Description d'expédition TC: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

Classement des dangers : 3, LIQUIDE INFLAMMABLE

Numéro UN : 1268

Groupe emballage: III

Note: Non réglementé par la loi sur le transport des marchandises dangereuses, transport routier ou ferroviaire, dans des emballages ou des contenants de 450 L ou moins (déchets exclus).

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : DSL (Canada), TSCA (United States).

CLASSIFICATION SIMDUT:

Classe B3 Liquides combustibles

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Rédigé par : Robert Maillette, Chimiste

Date de révision: 10 septembre 2015

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
NFPA - National Fire Protection Association (USA)	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
ACGIH - American Conference of Government Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.